

**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire  
du 20 février 2020**

Réf. 1242

Marc Le Blanc et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée et d'un-e mandataire pour le campus du 6220
3. Adoption de l'ordre du jour (**document joint**)
4. Admission des nouveaux et nouvelles membres
5. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thèmes de la précarité et de la formation continue – LA SUITE (**document joint**)
6. Questions diverses
7. Levée de l'assemblée

---

**1. Mot de bienvenue**

Alexandre D. Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire visant à poursuivre les délibérations sur les demandes de négo de la thématique précarité et formation continue.

**2. Nomination à la présidence d'assemblée et d'un mandataire**

Le comité exécutif propose Marc Le Blanc à titre de président d'assemblée. Il est élu.

**Adoption de l'ordre du jour**

Marc Le Blanc fait la lecture de l'ordre du jour, sans modification puisqu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire.

Il est proposé le comité exécutif,  
**l'adoption de l'ordre du jour.**

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**3. Admission des nouveaux et nouvelles membres**

Il est proposé par Jonathan Martel, appuyé par Simon Vézina,  
d'admettre à titre de nouveaux et nouvelles membres : Guillaume Harvey et Stéphanie Pouliot, profs en techniques d'intégration multimédia, Claude Martel, en soins infirmiers et Léa Proulx-Beaudet, en psychologie.

*PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 4. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thèmes Précarité et Formation continue

##### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Le comité exécutif propose d'adopter les demandes sur la précarité (1 à 8) et formation continue (1 à 2) telles que formulées par le comité de négo de la FNEEQ (document joint) et telles qu'amendées.

##### **AMENDEMENT (A) ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (AG 2020-02-18)**

D'ajouter une nouvelle demande à la thématique précarité : « Qu'il ne soit pas possible de refuser un cours à un professeur à moins qu'il ait obtenu son temps plein année ou que celui-ci lui soit accordé ».

##### **PROPOSITION PRIVILÉGIÉE**

Il est proposé par le comité exécutif de tenir un comité plénier de 15 minutes.

##### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### Comité plénier

Alexandre présente les demandes E et F de la thématique précarité, car elles s'apparentent.

Questions et interventions.

Vote sur les amendements à amener en délibéré (en commençant par le dernier).

##### **AMENDEMENT (F)**

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Nicole Lefebvre, d'amener en délibéré l'amendement F soit : d'ajouter à la demande 4 de la thématique formation continue : « Baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet notamment en abaissant le seuil de 50 unités prévu à la clause 5-1.03 d), en biffant l'obligation d'atteindre 1 ETC pour son application et en injectant les ressources nécessaires en conséquence. »

**AMENDEMENT AMENÉ EN DÉLIBÉRÉ**

##### **AMENDEMENT (E)**

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Simon Vézina, d'amener en délibéré l'amendement E soit : de modifier la demande 4 de la thématique formation continue par : « Pour les charges partielles ou un enseignant payé à la Ci, baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet à 70 et injecter les ressources en conséquence.

**AMENDEMENT AMENÉ EN DÉLIBÉRÉ**

##### Délibération

##### **AMENDEMENT (E)**

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Simon Vézina, de modifier la demande 4 de la thématique formation continue par : « Pour les charges partielles ou un enseignant payé à la Ci, baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet à 70 et injecter les ressources en conséquence. »

**AMENDEMENT (E) ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **AMENDEMENT (F)**

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Nicole Lefebvre, d'ajouter à la demande 4 de la thématique formation continue : « Baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet notamment en abaissant le seuil de 50 unités prévu à la clause 5-1.03 d), en biffant l'obligation d'atteindre 1 ETC pour son application et en injectant les ressources nécessaires en conséquence. »

**AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **THÉMATIQUE FORMATION CONTINUE**

Andréane St-Hilaire présente les demandes (1 et 2) de la thématique la formation continue formulées par le comité de négo de la FNEEQ et la demande B.

### **AMENDEMENT (B)**

Il est proposé par Jonathan Martel, appuyé par Jean Sébastien, d'ajouter une nouvelle demande à la thématique formation continue : « Augmenter le nombre de charges à la formation continue, en ajoutant des ressources nécessaires ».

**AMENDEMENT (B) ADOPTÉ L'UNANIMITÉ**

Andréane présente la demande C.

### **NOUVEL AMENDEMENT**

Il est Jean-François Giroux, appuyé par Simon Vézina, d'ajouter une nouvelle demande à la thématique formation continue : « Permettre la scission d'une tâche dans certaines situations (ententes en CRT) à la demande de l'enseignante précaire ».

**AMENDEMENT ADOPTÉ L'UNANIMITÉ**

### **NOUVEL AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Dahlia Kerba de modifier la demande 8 à la thématique précarité : « Permettre aux enseignantes et aux enseignants non permanents la participation au programme volontaire de réduction du temps de travail sur une pleine charge session et l'accès au congé à traitement différé sur charge à temps complet, et en assouplissant les délais prévus à la convention collective pour en faire la demande. »

**AMENDEMENT ADOPTÉ LA MAJORITÉ**

Questions et interventions.

### **NOUVEL AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Jonathan Martel, d'ajouter une nouvelle demande à la thématique formation continue : « De biffer la clause 8-7.07 de la convention collective comme suit : L'enseignante ou l'enseignant détenant une charge à ~~temps complet~~ à la formation continue peut substituer partiellement ou totalement sa charge avec celle d'une enseignante ou d'un enseignant régulier après avoir obtenu l'accord du Collège qui en avise le département. »

**AMENDEMENT ADOPTÉ LA MAJORITÉ**

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Le comité exécutif propose d'adopter les demandes sur la précarité (1 à 8) et formation continue (1 à 2) telles que formulées par le comité de négo de la FNEEQ (document joint) et telles qu'amendées par le SPPCM.

**PROPOSITION MODIFIÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. Questions diverses

- **Rencontres sur la précarité et formation continue.** Lors des rencontres tenues la semaine dernière sur la précarité et la formation continue, les participants-es ont formulé l'idée de faire des capsules de témoignages de profs à la formation continue ou précaires, d'aller rencontrer les départements, de faire une tournée des salles de socialisation, de poser les pancartes de la FNEEQ dans le Collège afin d'en faire une « vraie priorité ». Pour que ces actions soient réalisées, nous avons toutefois besoin de l'implication des membres. Passez le mot !

## 6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 47.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Marc Le Blanc  
Président d'assemblée